



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

À une séance ordinaire tenue le 4 juin 2012, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2

M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4 - arrivée à 19 h 38

M. André Sévigny, conseiller n° 5

M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 10 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du projet de règlement n° 678-2012 modifiant le règlement n° 593-2007 sur la gestion des règlements d'urbanisme
- b. Avis de motion – règlement n° 678-2012 modifiant le règlement n° 593-2007 sur la gestion des règlements d'urbanisme
- c. Adoption du second projet de règlement n° 684-2012 modifiant le règlement de zonage
- d. Avis de motion – règlement n° 684-2012 modifiant le règlement de zonage
- e. Adoption du premier projet de règlement n° 685-2012 modifiant le règlement de zonage
- f. PIIA Route 273 et affichage – 374, Route 273
- g. PIIA affichage – 421, Route 273
- h. PIIA patrimoine – 124, rue Principale
- i. PIIA patrimoine – 33, rue de l'Église
- j. PIIA patrimoine – acceptation de 2 permis
- k. PIIA conteneur et remorque – 21, rue Industrielle
- l. PIIA zones commerciales et industrielles – 62, rue du Parc

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Engagement des animateurs et animatrices du terrain de jeux 2012
- b. Proclamation des journées de la Culture
- c. Heures de travail de la responsable de la bibliothèque
- d. Embauche d'un étudiant bibliothécaire



9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie modifié

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Avis de motion – règlement modifiant le règlement 318-98 sur la circulation
b. Engagement pour l'entretien des installations de gestion des eaux pluviales
c. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts –
Municipalité de Saint-Apollinaire
d. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts –
Paysagiste 2000 inc.
e. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts –
Développement 4 Côté inc.
f. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts – Gestion
R.D. (2003) inc.
g. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts –
Laflamme & Sienel Construction du 8^e ciel inc.
h. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts – Gestion
V.J.R. inc.
i. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts – Société
immobilière Imvest inc.
j. Paiement n^o 3 – interception et traitement des eaux usées
k. Octroi du contrat de déneigement des stationnements municipaux

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Aide financière de 50 \$ au mouvement Scout du 142^e groupe de Laurier-Station

12. ADMINISTRATION

- a. Acceptation promesse d'achat et de vente – lot 4 448 292
b. Inscription au tournoi de golf de la Chambre de Commerce Lotbinière
c. Inscription à la 3^e édition de l'activité Découvertes entrepreneuriales

13. AGENDA POLITIQUE

- a.

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15401-06-2012
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2012 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15402-06-2012
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la
directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Mai

Ginette Moreau Daigle	3 601,02 \$
Léopold Rousseau	1 309,47 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 309,47 \$
Jonathan Moreau	1 309,47 \$
André Sévigny	1 309,47 \$
Julie Rousseau	1 309,47 \$
Bernard Ouellet	1 309,47 \$
Martine Couture	8 258,46 \$
Cathy Bergeron	7 034,97 \$
Martin Miller	3 037,95 \$
Renault Lepage	7 511,71 \$
Dany Lamontagne	5 716,88 \$
Membres du conseil et cadres :	43 017,81 \$
Employés voirie et bureau :	79 565,43 \$
Service de sécurité incendie :	6 697,42 \$
Bibliothèque, brigadières :	5 670,00 \$
Personnel de la SAAQ :	10 940,01 \$
Terrain de jeux :	2 017,60 \$
Total des salaires bruts payés pour mai 2012 :	147 908,27 \$

Comptes payés - Mai

Télus Mobilité	Cellulaires	823,64 \$
Télus	Télé., cabine tél. et internet (avril)	850,30 \$
Chevaliers de Colomb	Cartes méchoui	60,00 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives - mai 2012	7 760,65 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	177,86 \$
Hydro-Québec	Électricité	159,76 \$
Fondation Philippe Boucher	Inscription tournoi de golf	1 290,00 \$
Entreprises G.N.P.	Décompte n° 2 - eaux usées	192 152,30 \$
OMH	10 % déficit	3 248,00 \$
OMH (Corporation des aînés)	10 % déficit	1 576,00 \$
Club Lions	Banquet aux homards	75,00 \$
CRÉ	Journée régionale Action-Famille	30,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi Lotb.	Lotbinière s'exprime	50,00 \$
Hydro-Québec	Électricité	14 730,38 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	15,61 \$
Coop Fédérée	Diesel et propane	1 459,15 \$
L'impériale	Essence et diesel	6 505,56 \$
Ministre des Finances	Mise à jour des véhicules lourds	132,00 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	502,97 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 264,76 \$
Receveur général Canada	Ajustement - licences radios	1 053,60 \$
Postes Canada	Frais de poste - baril récup. d'eau	443,77 \$
Immeubles Turcotte & Labreque	Remb. - dépôt cert. localisation	400,00 \$
Yan Lévesque, Sandra Boucher	Remboursement - permis	25,00 \$
Mathieu Couture	Remb. - dépôt cert. localisation	200,00 \$
F. Bolduc, Annie-C. Lambert	Remb. - dépôt cert. localisation	200,00 \$
Ass. des personnes handicapées	Inscription - 35 ^e anniversaire	30,00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - mai	1 818,62 \$
Ministre des Finances	Permis de boisson	82,00 \$
Télus	Télé., cabine tél. et internet (mai)	850,79 \$
Mike Télus	Appareils Mike	35,99 \$
Groupe Négotel	Téléphones du 22 mai au 21 juin	481,27 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - mai	1 111,11 \$
Petite Caisse	Achat matériel terrain de jeux, etc.	1 000,00 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle - avril	1 890,24 \$
Total des comptes payés pour le mois de mai 2012 :		245 486,33 \$



Comptes à Payer - Mai

Acier Picard	Barre plate	29,40 \$
Acklands Grainger	Ruban flèche et épandeur rotatif	277,49 \$
Alimentation Beauchesne	Nourriture pour chien	14,94 \$
Sylvie Allaire	Remb. soccer	105,00 \$
Alternateur Lemay & fils inc.	Démarrreur	298,94 \$
Aqua Zach inc.	Pièces pour réservoir	38,25 \$
Banlieue Ford	Fil pour attache remorque	117,02 \$
Béton Laurier	Blocs pour dôme et chaîne de rue	2 331,12 \$
Biolab	Analyses d'eau	281,69 \$
Bi-Sports	Chandails, ballons et gants soccer, tableau...	1 729,69 \$
Boivin & Gauvin	Bottes de pompier	407,01 \$
Boulon et Écrous A.M. inc.	Boulons	148,41 \$
Buro Plus	Papeterie	159,83 \$
Louise Camiré	Frais de congrès	985,18 \$
Canac	Dégraisseur	18,29 \$
Carquest	Pièces pour véhicules	58,52 \$
Casse-Croûte Lizon	Déjeuner-conférence	580,00 \$
Ernest Cayer	Remb. absorbant d'huile	14,36 \$
Centre du ponceau Courval	Ponceaux	1 565,96 \$
CGER	Location camion - avril	7 670,52 \$
Centre hydraulique GMB inc.	Vérifier moteur perceuse	48,29 \$
C.E.R. Turmel	Pièces	243,29 \$
Chambre de Commerce	Cartes souper homard	60,00 \$
Émilie Chatigny	Responsable soccer	1 000,00 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	114,98 \$
Club de soccer Ste-Croix	Inscription pour le tournoi de soccer	300,00 \$
Coair	Vérification compresseur	294,07 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage salle et chalet + produits	1 180,47 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure de béton	229,05 \$
Construction Jacques Dubois & fils	Paiement no 4 - Place Francoeur	27 960,46 \$
La Coop Seigneurie	Gazon et chaux	211,76 \$
Coop Unicoop	Goupille à ressort	5,75 \$
Corporation Sun Médias	Appel d'offres - Déneigement stationnements	97,50 \$
Marc Côté	Remb. chaussures de sécurité	160,88 \$
Cynthia Couture	Arbitre soccer	16,00 \$
Johanne Croteau	Remboursement soccer	165,00 \$
Marcel Croteau	Ménage - Hôtel de Ville et Francoeur	729,51 \$
Develo Tech inc.	Enseigne	258,70 \$
Dominique Lemay, photographe	Soirée des bénévoles	336,00 \$
Josée Dupuis	Remboursement soccer	105,00 \$
École Nationale des pompiers	Formation	269,04 \$
Éditions Yvon Blais	Guide accès protection sur l'information	80,75 \$
Entreprises Lévisiennes	Enrobé bitumineux	3 050,28 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Nettoyage printanier	3 966,64 \$
Équipement de bureau Portneuf	Papeterie	141,79 \$
Équipement EBM inc.	Tablettes et rangement	169,94 \$
Exova	Analyses d'eau	62,09 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	51,00 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Renflouement de la trousse de secours	27,35 \$
Gaétan Bolduc & ass. inc.	Entretien vanne de remplissage au réservoir	713,13 \$
Gazon court	Tonte de gazon	2 410,16 \$
Genivar	Honoraires	25 294,50 \$
Glissière de sécurité J.T.D.	Glissières	8 311,54 \$
Gouttières St-Agapit	Gouttières blanches	689,85 \$
Suzanne Grandmaison	Remboursement zumba	96,00 \$
Groupe Archambault	Livres pour bibliothèque	250,27 \$
Groupe Gemec	Frais de transport	43,70 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Mario Hamel	Arbitre soccer	47,00 \$
Industries Harnois inc.	Dôme	15 105,02 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	80,60 \$
Yann Lemieux	Dessin chandails et formation	600,00 \$
Lemieux	Peinture	313,88 \$
L. Delisle inc.	Temps de machinerie et remb. dépôt	5 917,84 \$
Lettrage Rémi Gagné	Changer lettrage sur panneaux	114,98 \$
Linde	Acétylène et habit de pluie	174,85 \$
Loïc Lance	Responsable arbitrage soccer	585,00 \$
Luc Fontaine, architecte	Honoraires	2 371,88 \$
Lumco	Jeu de clés mixtes	270,31 \$
Marché Veilleux	Divers pour réunions	65,40 \$
Marius Garon inc.	Attache remorque et pièces	581,95 \$
Métallifer	Signalisation	3 000,27 \$
Maxime Morin	Arbitre soccer	68,00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part et cartes	59 257,80 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération	4 431,78 \$
Municipalité d'Issoudun	Entretien des chemins d'hiver	1 839,60 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie	590,85 \$
Judith Nadeau	Fermeture des barrières terrain loisirs	325,00 \$
Normand Côté, électricien	Vérifier compresseur	82,78 \$
Normand Soucy	Cèdres	720,00 \$
Paysagiste 2000	Temps de machinerie et remb. dépôt neige	6 455,11 \$
Peinture Lignes Plus	Peinture	665,36 \$
Performance C2	Acompte pour session été	7 500,00 \$
Placide Martineau	Outillage et bois	144,28 \$
Pompe Ste-Foy	Pièces - réservoir des Merles	21,73 \$
Produits industriels J-Paul Côté	Hypochlorite	202,36 \$
PG Solutions inc.	Logiciel et entretien	1 540,90 \$
Publications du Québec	Normes ouvrages routiers	18,98 \$
Quéflex	Purges d'air	69,84 \$
Ray-Car	Pierre	2 283,75 \$
Réal Huot inc.	Pièces	742,55 \$
Réparation d'outils R. Martel	Réparation machinerie	129,12 \$
Tony Roger	Arbitre soccer	95,00 \$
Ruralys	Cotisation 2012	80,00 \$
Services Frimas inc.	Maintenance avril et bague	378,22 \$
Services JAG	Inspections véhicules lourds et vignettes	264,90 \$
SNC-Lavalin	Honoraires professionnels	8 263,84 \$
Société d'ass. générale	Déductible réseau de distribution d'égout	1 000,00 \$
Sonic Propane	Location réservoir	55,19 \$
Talbot équipement Itée	Recharge et essai hydrostatique	74,63 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Installer filets au terrain de balles	227,65 \$
Veolia	Location camion ordures	2 982,17 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage	1 692,44 \$
Westburne	Lampadaire	1 529,17 \$
Wolseley	Compteurs d'eau	433,95 \$
Xérox	Agrafes - photocopieur	246,88 \$

Total des comptes à payer pour le mois de mai 2012 :

229 619,17 \$



15403-06-2012
point no 7a

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 678-2012 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT N° 593-2007 SUR LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° 593-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 593-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° 593-2007 afin de faciliter l'application des règlements et éviter certaines demandes de dérogations mineures;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 678-2012 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe 1 – Terminologie, est modifiée par l'ajout de la définition suivante :

- **Sous-sol**
Partie du bâtiment située sous le rez-de-chaussée et dont plus de la moitié et moins des deux tiers de la hauteur mesurée du plancher au plafond est au-dessus du niveau du sol adjacent.

ARTICLE 3

L'annexe 1 – Terminologie est modifiée par le remplacement de la définition de largeur de terrain par la définition suivante :

- **Largeur de terrain**
Dans le cas d'un terrain régulier, la largeur d'un terrain est la distance généralement comprise entre les lignes latérales de terrain. Dans le cas d'un terrain parallélogramme, d'un terrain irrégulier ou d'un terrain d'angle transversal, elle est établie, selon le cas, au croquis 3.

ARTICLE 4

L'alinéa 5 de l'article 5.3 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée est adjacent à une rue publique conforme au *Plan d'urbanisme n° 589-2007* et au *Règlement de lotissement n° 591-2007* ou à une rue privée existante avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 5

Les croquis numéro 3 relatifs aux dimensions des terrains sont abrogés et remplacés par les croquis tels qu'apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6

L'alinéa C du chapitre 7 intitulé *Le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et certificats* est modifié pour ajouter le point 9 à la suite du point 8. Le point 9 se lit comme suit :

9. Affichage au coût de 50.00 \$



ARTICLE 7

Le présent projet de règlement entrera en vigueur en conformité à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, LE 4^e JOUR DE JUIN 2012.

15404-06-2012
point no 7b

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 678-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 593-2007 SUR LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° 593-2007 visant à ajouter la définition de sous-sol à la terminologie, modifier la définition de largeur de terrain, corriger un erreur cléricale à l'article 5.3 et fixer un tarif d'honoraires pour l'émission d'un certificat d'autorisation relatif à l'affichage.

15405-06-2012
point no 7c

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 684-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'ajouter la zone 198R, d'agrandir la zone 146C et de permettre la classe hébergement champêtre dans la zone 127R;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 30 mai 2012;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 684-2012 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage de l'annexe 1 faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 590-2007, tel qu'amendé, est modifié de la façon suivante :

- par l'agrandissement de la zone 146C à même une partie de la zone 127R;

Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le plan de zonage de l'annexe 1 faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 590-2007, tel qu'amendé, est modifié de la façon suivante :

- par l'agrandissement de la zone 188R à même la zone 187R
- par la création de la zone 198R à même une partie de la zone 187R



Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

La grille des spécifications insérée à l'annexe 2 du règlement de zonage n° 590-2007, telle qu'amendée, est modifiée de la façon suivante :

- par la modification des usages autorisés de la grille de la zone 127R;
- par l'ajout de la grille de la nouvelle zone 198R.

Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

Ce second projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, LE 4^e JOUR DE JUIN 2012.

15406-06-2012
point no 7d

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 684-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 590-2007

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère n° 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'agrandir la zone 146C à même la zone 127R, d'ajouter la zone 198R et d'ajouter la classe hébergement champêtre (C-8) dans la zone 127.

15407-06-2012
point no 7e

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 685-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification de la part d'un promoteur qui souhaite construire des habitations unifamiliales isolées et jumelées au lieu de multifamiliales dans la zone 143R;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente modification;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet règlement portant le n° 685-2012 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 590-2007 est modifié pour agrandir la zone 125R à même la zone 143R. Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

La grille des spécifications de la zone 143 R de l'annexe 2 du règlement de zonage n° 590-2007 est abrogée.



ARTICLE 4

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, LE 4^e JOUR DE JUIN 2012.

15408-06-2012
point no 7f

PIIA ROUTE 273 ET AFFICHAGE – 374, ROUTE 273

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 156 d'une superficie de 1245.2 m² dans la zone 163C situé au 374, Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande d'ajout au permis numéro 2012-167 afin de refaire le revêtement extérieur en façade du bâtiment principal en acier émaillé blanc os et de repeindre les portes bleues;

ATTENDU QUE le demandeur a également fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2012-193 afin de remplacer l'enseigne murale et trois enseignes utilitaires sur la façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la remorque d'entreposage, autorisée par la résolution numéro 14808-11-2010, sera repeinte comme le bâtiment principal et un écran végétal sera installé comme demandé dans la résolution;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans l'ajout au permis numéro 2012-167 et dans le certificat d'autorisation numéro 2012-193.

- Que la plantation de l'écran végétal exigé dans la résolution numéro 14808-11-2012 soit faite avant le 30 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité

15409-06-2012
point no 7g

PIIA AFFICHAGE – 421, ROUTE 273

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 161 d'une superficie de 2244.2 m² dans la zone 146C situé au 421, Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-100 afin de construire un bâtiment complémentaire, soit un lave-auto;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment sera recouvert de « canexel » et de pierre et qu'une partie de la façade du bâtiment principal sera repeinte de même couleur que le bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE le demandeur a aussi fait une demande de permis numéro 2012-101 afin d'installer une clôture à mailles de chaîne de 6 pieds de hauteur avec des languettes beiges sur les limites de propriété latérale gauche et arrière, afin de créer un écran visuel pour les propriétés résidentielles voisines et construire un muret de béton sur une partie de la ligne arrière et d'une ligne latérale;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;



IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis n^{os} 2012-100 et 2012-101.

Adopté à l'unanimité

15410-06-2012
point no 7h

PIIA PATRIMOINE – 124, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 415 d'une superficie de 526.8 m² dans la zone 152R situé au 124, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-232 afin de construire une remise avec un toit de type mansarde recouvert de tôle et d'un revêtement extérieur en bois s'agençant à la résidence et pour la construction d'un petit balcon de bois en cour arrière avec rampes de même type que celles existantes;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n^o 2012-232, conditionnellement à ce que la toiture de la remise soit de même type que celle de la résidence, soit une toiture à 2 versants et que les portes se rapprochent le plus possible du même style que la résidence, considérant que celle-ci fait partie des maisons dites d'intérêt.

Adopté à l'unanimité

15411-06-2012
point no 7i

PIIA PATRIMOINE – 33, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 688 d'une superficie de 552.2 m² dans la zone 154R situé au 33, rue de l'Église;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-189 afin de remplacer 4 fenêtres à l'étage pour un modèle à guillotine et une fenêtre au rez-de-chaussée par un modèle à guillotine ou à battant et pour refaire le revêtement extérieur de la résidence en bardeaux de cèdre du même modèle que l'agrandissement arrière;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n^o 2012-189.

Adopté à l'unanimité

15412-06-2012
point no 7j

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 2 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivants :



- La demande numéro 2012-234 pour le 141, rue Principale, afin de refaire le patio arrière de la résidence.
- La demande de permis numéro 2012-229 pour le 81, rue Principale, afin de refaire le solage de la résidence incluant l'agrandissement arrière, ajouter une entrée de sous-sol fermée, refaire le patio arrière et installer un gazebo en bois sur le patio arrière.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis n^{os} 2012-234 et 2012-229.

Adopté à l'unanimité

15413-06-2012
point no 7k

PIIA CONTENEUR ET REMORQUE – 21, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 462 d'une superficie de 1793.1 m² dans la zone 180I situé au 21, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-202 afin d'installer un conteneur d'entreposage en cour latérale;

ATTENDU QUE le conteneur sera repeint de même couleur que le revêtement extérieur du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autorise l'installation du conteneur d'entreposage, tel que proposé dans la demande de permis numéro 2012-202 conditionnellement à l'ajout d'un écran végétal d'une hauteur minimale de 4 pieds du côté latéral et arrière du conteneur d'entreposage au plus tard le 30 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité

15414-06-2012
point no 7l

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 62, RUE DU PARC

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 186 d'une superficie de 5971.3 m² dans la zone 193I situé au 62, rue du Parc;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-221 afin de refaire la façade du bâtiment principal avec un revêtement extérieur en tôle de même couleur que celui existant et pour installer une clôture à mailles d'une hauteur de 4 pieds le long de la rue du Parc;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;



IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2012-221.

Adopté à l'unanimité

15415-06-2012
point no 8a

ENGAGEMENT DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU TERRAIN DE JEUX 2012

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats (entre 9.90 \$ et 10.40 \$ l'heure), 16 animateurs et animatrices pour le terrain de jeux 2012. La liste peut être consultée au bureau municipal.

La Municipalité engage également, à temps partiel, pour la saison 2012, une aide-animatrice atteinte de dysphasie, ayant comme souhait d'avoir un premier emploi. La rémunération de celle-ci sera remboursée par la fondation Philippe Boucher.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant sécuritaire.

D'autoriser M. Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

15416-06-2012
point no 8b

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Apollinaire et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adopté à l'unanimité



15417-06-2012
point no 8c

HEURES DE TRAVAIL DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque, Mme Guylaine Aubé, sera en congé de maternité à compter de novembre prochain, et ce, jusqu'en avril 2013;

ATTENDU QUE Mme Aubé a fait une proposition au conseil municipal afin de modifier ses heures de travail pour alléger la tâche de celle qui la remplacera lors de son congé de maternité;

ATTENDU QUE la proposition est la suivante :

Répartir ses 150 h d'absence pour l'année 2012, soit du 12 novembre au 31 décembre, sur les 18 semaines restantes de travail, du 25 juin au 5 novembre, ce qui équivaut à 8.5 h de plus par semaine, soit 33.5 heures par semaine au total.

Ce qui lui permettra ainsi de :

Préparer plus efficacement son départ, prévoir la désaffiliation d'avril 2013, préparer le budget 2013, faire des prévisions avec dip@son, terminer les achats de livres 2012, cibler un fonctionnement efficace d'achats de livres pour 2013, planifier les activités du comité culturel.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la proposition de Mme Guylaine Aubé.

Adopté à l'unanimité.

15418-06-2012
point no 8d

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT BIBLIOTHÉCAIRE

ATTENDU QU'une offre d'emploi d'été comme aide-bibliothécaire est parue dans le Publi-Sac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Arianne Paré comme aide-bibliothécaire pour l'été 2012 au taux horaire de 9.90 \$.

Le poste est à temps partiel, sur horaire variable d'environ 20 heures par semaine et pour 8 semaines, soit du 26 juin au 31 août 2012, par contre la bibliothèque sera fermée du 21 juillet au 5 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

15419-06-2012
point no 9a

PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE MODIFIÉ

ATTENDU QUE le protocole d'entraide annexé à la présente en matière d'entraide en cas d'incendie entre les municipalités de Laurier-Station, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Val-Alain et Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le service d'incendie en commun recommande que l'annexe 1 du protocole d'entente en matière d'aide en cas d'incendie soit modifiée afin de changer la tarification lors d'une demande d'assistance liée à l'utilisation du nouveau camion-échelle;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du service d'incendie en commun, le 23 mai dernier, il a été convenu de fixer les tarifs liés à l'utilisation de la nouvelle échelle comme suit :

- 300 \$ pour la 1^{re} heure d'utilisation et à 200 \$ pour les heures d'utilisation supplémentaires pour les municipalités faisant partie du protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie et acceptant de signer le présent protocole modifié;



- Les municipalités ne désirant pas signer le présent protocole modifié devront payer 500 \$ pour la 1^{re} heure d'utilisation et 300 \$ pour les heures d'utilisation supplémentaires.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

d'accepter la modification de la grille tarifaire du protocole d'entente en matière d'aide en cas d'incendie (annexe 1), comme s'il était au long cité, et d'autoriser la mairesse, Ginette Moreau, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Martine Couture, à signer ledit protocole ainsi modifié.

Adopté à l'unanimité

15420-06-2012
point no 10a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 318-98 SUR LA CIRCULATION

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement 318-98 sur la circulation, le stationnement et autres règles.

15421-06-2012
point no 10b

ENGAGEMENT POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

ATTENDU QUE le 1^{er} mai dernier, la Municipalité a appuyé le projet de la compagnie 9259-8127 Québec inc. pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans le secteur des rues Croteau et des Merles par la résolution numéro 15372-05-2012;

ATTENDU QUE l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales est prévu dans ce projet;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) par SNC-Lavalin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à entretenir les installations de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

La présente résolution est complémentaire à la résolution numéro 15372-05-2012 adoptée le 1^{er} mai 2012.

Adopté à l'unanimité

15422-06-2012
point no 10c

AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire, Madame Aline Boucher, Madame Hélène Bélanger et Monsieur Jean-Paul Moreau souhaitent procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur totale approximative de 890 mètres pour desservir 87 unités de logements dans le secteur des fleurs, soit les prolongements des rues des Orchidées, des Campanules et l'ouverture de la rue des Tulipes;

ATTENDU QUE les promoteurs doivent obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur ne contrevient à aucun règlement municipal;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la firme SNC-Lavalin à déposer la demande d'autorisation auprès du MDDEP pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur totale approximative de 890 mètres pour desservir 87 unités de logements dans le secteur des fleurs, soit les prolongements des rues des Orchidées, des Campanules et sur l'ouverture de la rue des Tulipes.

La Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à entretenir les installations de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Adopté à l'unanimité

15423-06-2012
point no 10d

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUTS – PAYSAGISTE 2000 INC.**

ATTENDU QUE Paysagiste 2000 inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 220 mètres pour desservir 25 unités de logements sur la rue Terry-Fox;

ATTENDU QUE le promoteur doit obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme SNC-Lavalin pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation au MDDEP, la mise à jour des plans et la rédaction d'un devis de construction, pour la somme de 4500 \$ plus taxes.

D'autoriser la firme SNC-Lavalin à déposer la demande d'autorisation auprès du MDDEP pour Paysagiste 2000 inc. pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 220 mètres pour desservir 25 unités de logements sur la rue Terry-Fox.

Adopté à l'unanimité

15424-06-2012
point no 10e

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUTS – DÉVELOPPEMENT 4 CÔTÉ INC.**

ATTENDU QUE Développement 4 Côté inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 200 mètres pour desservir 11 unités de logements dans le prolongement de la rue des Lupins;

ATTENDU QUE le promoteur doit obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme SNC-Lavalin pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation au MDDEP, la mise à jour des plans et la rédaction d'un devis de construction pour la somme de 4500 \$ plus taxes.



D'autoriser la firme SNC-Lavalin à déposer la demande d'autorisation auprès du MDDEP pour Développement 4 Côté inc. pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 200 mètres pour desservir 11 unités de logements dans le prolongement de la rue des Lupins.

Adopté à l'unanimité

15425-06-2012
point no 10f

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUTS – GESTION R.D. (2003) INC.**

ATTENDU QUE Gestion R.D. (2003) inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 435 mètres pour desservir 29 unités de logements sur la rue du Grand-Duc et la rue des Pins;

ATTENDU QUE le promoteur doit obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la firme SNC-Lavalin à déposer une demande d'autorisation auprès du MDDEP pour Gestion R.D. (2003) inc. pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 435 mètres pour desservir 29 unités de logements sur la rue du Grand-Duc et la rue des Pins.

La Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à entretenir les installations de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Adopté à l'unanimité

15426-06-2012
point no 10g

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUTS – LAFLAMME & SIENEL CONSTRUCTION DU 8^E CIEL INC.**

ATTENDU QUE Laflamme & Siemel Construction du 8^e ciel inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 600 mètres pour desservir 69 unités de logements dans le secteur de la rue Sévigny;

ATTENDU QUE le promoteur doit obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la firme SNC-Lavalin à déposer la demande d'autorisation auprès du MDDEP pour Laflamme & Siemel Construction du 8^e ciel inc. pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur totale approximative de 600 mètres pour desservir 69 unités de logements dans le secteur de la rue Sévigny.

La Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à entretenir les installations de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Adopté à l'unanimité



15427-06-2012
point no 10h

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUTS – GESTION V.J.R. INC.**

ATTENDU QUE Gestion V.J.R. inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 180 mètres pour desservir 21 unités de logements dans les prolongements de la rue des Bouleaux et de la rue du Muguet;

ATTENDU QUE le promoteur doit obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la firme SNC-Lavalin à déposer une demande d'autorisation auprès du MDDEP pour Gestion V.J.R. inc. pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 180 mètres pour desservir 21 unités de logements dans les prolongements de la rue des Bouleaux et de la rue du Muguet.

Adopté à l'unanimité

15428-06-2012
point no 10i

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUTS – SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INVEST INC.**

ATTENDU QUE Société immobilière Invest inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 190 mètres pour desservir 78 unités de logements dans le prolongement de la rue Lamontagne;

ATTENDU QUE le promoteur doit obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la firme Roche Itée à déposer une demande d'autorisation auprès du MDDEP pour Société immobilière Invest Inc. pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 190 mètres pour desservir 78 unités de logements dans le prolongement de la rue Lamontagne.

La Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à entretenir les installations de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Adopté à l'unanimité.

15429-06-2012
point no 10j

PAIEMENT N^o 3 – INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la firme GENIVAR nous a transmis une lettre de recommandation pour le paiement n^o 3 des travaux d'interception et traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer la somme de 355 537.04 \$, taxes incluses, aux « Entreprises G.N.P. » pour les travaux exécutés en date du 1^{er} juin 2012.

Adopté à l'unanimité



15430-06-2012
point no 10k

OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le déneigement des stationnements municipaux pour une période de deux ans;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT (TAXES INCLUSES)	REMARQUES
L. Delisle	28 168.88 \$	À l'article 2.6 du devis, il est mentionné que le prix doit être global
Jumeaux Lamontagne	29 864.75 \$	À l'article 2.6 du devis, il est mentionné que le prix doit être global Documents manquants : <ul style="list-style-type: none">• Garantie de soumission• Cautionnement d'exécution ou lettre d'intention
André Olivier	62 086.50 \$	Soumission entièrement conforme

ATTENDU QUE L. Delisle nous a informé par écrit le refus du contrat étant donné que son prix était pour chaque année et non pas global;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements municipaux, pour une période de deux ans, au soumissionnaire conforme, André Olivier, au coût de 62 086.50 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

15431-06-2012
point no 11a

AIDE FINANCIÈRE DE 50 \$ AU MOUVEMENT SCOUT DU 142^E GROUPE LAURIER-STATION

ATTENDU QUE le mouvement Scout du 142^e groupe de Laurier-Station est un organisme à but non lucratif formé de jeunes de 7 à 12 ans;

ATTENDU QUE le mouvement scout sollicite la participation financière de la Municipalité pour amasser de l'argent pour les jeunes pour diverses activités, tels camps d'été, camps d'hiver, formation, etc.;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de St-Apollinaire;

ATTENDU QU'il y a un enfant de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ce regroupement, la somme de 50 \$.

Adopté à l'unanimité

15432-06-2012
point no 12a

ACCEPTATION PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – LOT 4 448 292

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée le 30 mai 2012 entre Karyne Martel Auger, Jérôme Daigle et la Municipalité, pour le lot 4 448 292 du cadastre du Québec sur la rue des Orchidées;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Karyne Martel Auger et Jérôme Daigle le lot 4 448 292 du cadastre du Québec d'une superficie de 817 m² (8794 pi²) pour le montant de 65 955 \$ plus les taxes applicables. Il s'agit d'un prix fixé sur la base de 7.50 \$ le pied carré.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, le contrat de vente conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour le prolongement de la rue des Orchidées.

Adopté à l'unanimité.

15433-06-2012
point no 12b

**INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
LOTBINIÈRE**

ATTENDU QU'une invitation a été reçue au bureau municipal afin de participer au tournoi de golf de la Chambre de Commerce Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 2 soupers et golf à 125 \$ et d'un souper seulement à 45 \$, pour un total de 295 \$ pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce Lotbinière qui aura lieu le 27 juin 2012.

Adopté à l'unanimité

15434-06-2012
point no 12c

**INSCRIPTION À LA 3^E ÉDITION DE L'ACTIVITÉ DÉCOUVERTES
ENTREPRENEURIALES**

ATTENDU QU'une invitation a été reçue au bureau municipal afin de participer à la 3^e édition de l'activité Découvertes entrepreneuriales, le 18 juin prochain;

ATTENDU QUE cette activité a pour but de souligner les nouveaux promoteurs et les nouveaux projets d'entreprises de l'année 2011 pour leur contribution au développement économique de la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'un plan de visibilité à 50 \$, ainsi que 2 soupers à 20 \$ chacun, pour un total de 90 \$.

Adopté à l'unanimité.

15435-06-2012
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 juin 2012 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



15436-06-2012
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 juin 2012, à 20 h 23.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du conseil : le lundi 9 juillet 2012